

Site Natura 2000 FR9400598

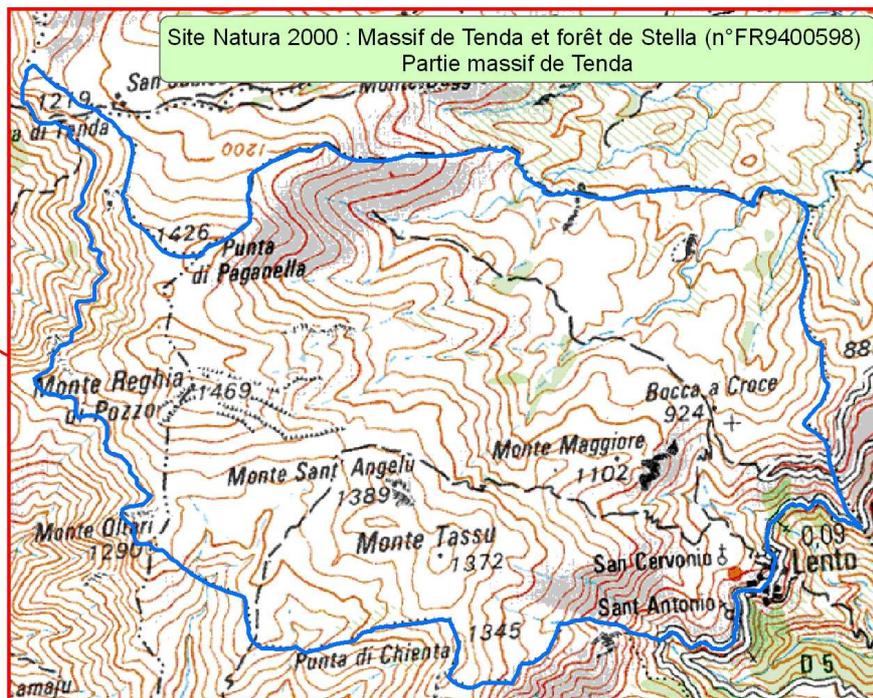
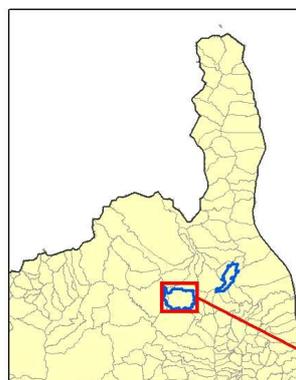
« MASSIF DE TENDA ET FORET DE STELLA »

PARTIE MASSIF DE TENDA



Lettre d'information

Localisation et délimitation du site Natura 2000, massif de Tenda :



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la biodiversité sur l'ensemble des territoires des états membres de l'Union Européenne concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et/ou la fragilité des espèces qui y habitent.

En France, Natura 2000 ne constitue pas une zone de réglementation ou d'interdictions, mais la contractualisation est favorisée.

Le site Natura 2000 : partie massif de Tenda

Rédaction de la révision du document d'objectifs :

Un travail est en cours pour la révision du document d'objectifs (DOCOB) de ce site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella », partie « massif de Tenda », concernant principalement les communes de Lento et Pietralba (le précédent DOCOB avait été rédigé et validé en 2004).

Un Comité de pilotage (COFIL) s'est tenu le 19 février 2014, sous la Présidence de Claude Valadier, sous-Préfet de Corte, il s'agissait alors de présenter les diagnostics socio-économique et écologique du site Natura 2000, pour la partie « massif de Tenda ». Le DOCOB révisé, devra être validé lors du prochain comité de pilotage (octobre 2014 au plus tard).

Une enquête a été réalisée auprès d'acteurs locaux, ce qui a permis de :

- faire connaître le travail en cours du Conservatoire et sa démarche auprès des acteurs locaux
- savoir ce que connaissent les acteurs locaux de Natura 2000
- connaître les éventuelles sources de conflits
- connaître les besoins en information
- connaître les volontés de projets sur le site Natura 2000

Activités sur le site :

Les activités principales sur le site sont le pastoralisme, la chasse, la pêche et la randonnée. Le pastoralisme est maintenant représenté par de l'élevage ovin, caprin et bovin.

L'Association foncière pastorale (AFP) autorisée de Lento a été créée par arrêté préfectoral. L'AFP de Lento a permis la clarification de l'occupation des terrains sur la commune, entre agriculteurs et AFP, ainsi que l'installation de nouveaux éleveurs sur le massif et la mise en place d'un chalet.



Lys Orangé

L'association A stella di a custerà (Lento) a de nombreux adhérents, elle a joué un rôle important dans le cadre de la création de l'AFP, avec l'aide de la commune de Lento et, actuellement, avec de nouveaux projets de rénovation de la chapelle San Cervone et du sentier A Recuniquista (du village à la chapelle).

L'association de chasse Campitello, Bigorno et Lento est assez active sur l'ensemble du massif.

Le Gal des deux massifs, le **Syndicat Mixte du Pays de Balagne** et la **Communauté de Communes E Cinque Pieve** sont aussi des acteurs importants pour ces deux communes avec notamment la création de sentiers sur la commune de Pietralba et d'autres projets de sentiers en cours.

Synthèse du diagnostic écologique

11 habitats de l'annexe I de la directive habitat-faune-flore sont présents sur le site :

- Fruticées supraméditerranéennes de Corse
- Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse
- Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea*
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*
- Châtaigneraies de la Corse
- Yeuseraies corses à gaillet scabre
- Taxaies à Aspérule odorante et à houx de Corse
- **Peuplements corse d'If à Aspérule odorante (habitat prioritaire)**

Espèces des l'annexes II et IV de la directive habitat-faune-flore :

<i>Espèces de l'annexe II de la directive</i>	<i>Espèces de l'annexe IV de la directive</i>
<i>Discoglossus sardus</i> Discoglosse sarde	<i>Hyla arborea subsp sarda</i> Rainette arboricole de Sardaigne
<i>Discoglossus montalentii</i> Discoglosse corse	<i>Euproctus montagnus</i> Euprocte de Corse
<i>Cerambyx cerdo</i> Grand Capricorne	<i>Archaeolacerta bedriagae</i> Lézard de Bedriaga
<i>Papilio hospiton</i> Porte-queue de Corse	<i>Podarcis tiliguerta</i> Lézard tyrrhénéen
	<i>Podarcis sicula</i> Lézard sicilien
	<i>Coluber viriflavus</i> Couleuvre verte et jaune
	<i>Fabriciana elisa</i> Nacré tyrrhénien
	<i>Hypsugo savii</i> Vespère de Savi (chauve-souris)



Discoglosse corse



Discoglosse sarde



Porte-queue de Corse

Enjeux de préservation et objectifs de développement durable

4 Entités de gestion ont été définies en fonction des enjeux sur le site :

- prairies sèches et humides
- sources et fontaines abritant des amphibiens (Discoglosses corse et sarde, Euprocte, Rainette arboricole de Sardaigne)
- peuplements de houx et ifs
- châtaigneraie

Des groupes de travail composés d'acteurs locaux et acteurs institutionnels vont se réunir prochainement pour définir les actions à prévoir dans le document d'objectifs ainsi que les engagements et recommandations à intégrer dans la charte Natura 2000. Une fois ces deux documents validés par le prochain COPIL, l'animation du site devra ensuite contribuer à une gestion durable des habitats et espèces en accord avec les usages du site.

Un constat : le maintien voire le développement du pastoralisme est primordial pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaires du massif de Tenda.

Premiers objectifs de développement durable proposés au Comité de Pilotage du 18 février 2014 :

- 🚧 Développer les pelouses
- 🚧 Protéger les sources et fontaines
- 🚧 Protéger les peuplements de houx et ifs
- 🚧 Protéger la châtaigneraie
- 🚧 Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB
- 🚧 Suivi d'habitats et espèces d'intérêt communautaire
- 🚧 Accueil du public

Calendrier prévisionnel de l'élaboration du document d'objectifs :

Années	2013		2014		
	4è	1er	2è	3è	4è
Phase 1 : diagnostics et objectifs de développement durable					
Phase 2 : définition des actions et des mesures appropriées					
Phase 3 : rédaction du document d'objectifs					
Remise du document d'objectifs					
Comités de pilotage		Δ			Δ
Bulletin d'information		β			
Groupes de travail			Ω	Ω	

Où se renseigner ?

<http://www.cen-corse.org/conservatoire-espace-naturel/corse.php?menu=80>
<http://www.haute-corse.gouv.fr/evaluation-des-incidences-natura-r374.html>
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9400598>

Qui contacter ?

Conservatoire d'espaces naturels de Corse
Caroline MASSONI
Maison Andreani
Boulevard de Borgo
20290 BORGGO
Tél. : 04 95 32 71 63
Courriel : caroline.massoni@espaces-naturels.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 2B)
Service Eaux, Forêts, Risques / Biodiversité / Natura 2000
Tél. : 04 95 32 92 76
Courriel : eric.guyon@haute-corse.gouv.fr